

MES REGLES DE VIE

A LA CANTINE

Nom _____
Prénom _____
Age _____

La cantine scolaire municipale est un service municipal qui n'a pas un caractère obligatoire et dont le fonctionnement est assuré par des agents municipaux, sous la responsabilité de Madame Le Maire. Le respect du présent règlement est une obligation pour les enfants, validé par leurs parents et les responsables légaux.

Il a été décidé d'orienter ce règlement sur 4 axes.



1. Respect, politesse et obéissance

Je suis accueilli par le personnel de la cantine, je lui dois le respect, la politesse et l'obéissance. Il en va de même pour mes camarades et le mobilier qui est mis à ma disposition.

Que fait-on ?

Si l'enfant n'est pas en capacité à respecter autrui ainsi que le mobilier, il sera alors isolé sur une table. Nous tolérons un à deux écarts de comportement. A partir de 2 croix, vous serez avisés. Et si cela ne suffit pas, des sanctions seront prises.

2. Le gaspillage

Les enfants sont servis en fonction de leur demande. S'ils n'aiment pas un aliment, il ne leur sera pas servi. Cependant, pour le plat principal, nous obligeons les enfants à prendre soit la viande ou le légume proposé. Sachant que les quantités sont adaptées aux besoins et aux envies de chacun. La cantine est un lieu de découverte de certains aliments. Dans ces conditions, les enfants sont invités à finir leur assiette et leur verre d'eau. L'eau qui leur est servie est de l'eau en bouteille.

Que fait-on ?

Pour sensibiliser les enfants, nous pesons les quantités restantes des assiettes. Ils sont à même de juger les efforts qu'ils ont fournis.

3. Le bruit



Au-delà de 50 enfants, le bruit devient une gêne pour tous. D'autant plus que le personnel de service est équipé de masques. Il est donc compliqué de parler fort. Par conséquent, Il est demandé aux enfants de ne pas s'agiter lors du repas et de parler entre eux à voix basse. Trop souvent, les enfants crient, parlent d'une table à l'autre, jouent avec leurs verres, etc. Certains se permettent même de se lever de table sans autorisation.

Que fait-on ?

Pour sensibiliser les enfants, des oreilles de couleur sont installées dans la cantine. Une pince à linge sera placée sur l'oreille rouge si le volume sonore est trop élevé.

4. La propreté

Rares sont les services où un ou plusieurs verres ne soient pas renversés ! Par conséquent, les tables deviennent tout de suite plus sales. Certains enfants ne font pas attention et en mettent autant sur la table que par terre.

Que fait-on ?

- Jusque-là, nous donnions une serviette en papier à vos enfants. Certains (voire même beaucoup) la déchiraient en petits morceaux pour l'éparpiller sur le sol. D'autres la mettaient dans leur verre d'eau. Sans oublier que certains enfants se la passaient ! Désormais, il vous est demandé de prévoir une serviette de table par jour pour votre enfant à son nom. Chaque soir, votre enfant la ramènera. Pour les maternelles, la serviette sale sera conservée dans une boîte hermétique à la cantine. Les serviettes sales seront mises dans le cartable le vendredi soir. Si l'enfant n'a pas de serviette, il n'aura pas de serviette papier non plus.



Des fleurs d'or seront distribuées aux enfants avant chaque vacance. Une fleur d'or signifie que l'enfant a eu un très bon comportement à la cantine. Une fleur sera remise aux enfants ayant eu que très peu de remarques. Si votre enfant n'obtient pas de fleur, cela signifie que son comportement doit s'améliorer.

Tous ces points concernent aussi bien les maternelles que les primaires. Ce règlement sera appliqué car l'enfant

SIGNATURES

Mme Le Maire,

Parents/responsables légaux

Enfant